

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MAI 2017

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai, à 20 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 22 mai 2017 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- Commune de FRANCONVILLE M. MELKI, *Président*
- Commune de SANNOIS M. LEITERER
 M. PORTIER
- Commune d'ERMONT M. HAQUIN
 M. HERBEZ

ABSENT(S) / EXCUSE(S) :

- Commune de Franconville M. VERBRUGGHE (*pouvoir à M. MELKI*)

SECRETARE :

M. HERBEZ

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2017

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès verbal du 22 mars 2017. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 22 mars 2017.

DELIBERATIONS

2. ADOPTION DE L'AVENANT N°6 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°6 au contrat de délégation du Service Public ayant pour objet les modalités de réalisation de l'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont,

APPROUVE les modalités d'affectation des subventions attribuées par l'ADEME et le Conseil Régional d'Ile de France,

APPROUVE les conditions de réalisation des travaux,

APPROUVE les modalités de réalisation des investissements nécessaire à la mise en œuvre du projet d'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont,

APPROUVE les conditions de remise des installations au terme de la délégation,

AUTORISE Monsieur MELKI, Président du SICSEF, à signer ledit avenant,

La séance est levée à 20h30.

Xavier MELKI
Président du SICSEF



sicsef
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE
Sannois - Ermont - Franconville